



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 02/2024
31, avenue de la Gineste

N° AG 2024- 0071

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2022/1131 du 28 septembre 2022 donnant délégation à M. Christophe Luras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par la Mutualité Française Aveyron sur l'immeuble sis 31, avenue de la Gineste pour l'établissement Carré Santé Services – Façade Nord, enregistrée en mairie le 5 janvier 2024, sous le numéro AP 012-202-24-A002,

Arrête

Article 1 - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est accordée.

Article 2 - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron et au pétitionnaire.

Article 3 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 18 avril 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 23 janvier 2024

Publié le 5 février 2024

Notifié le 29 janvier 2024

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé de l'environnement
et de l'aménagement urbain,
Signé : Christophe LAURAS
Acte dématérialisé

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Autorisation Préalable d'enseigne n° 02/2024 31, avenue de la Gineste

Objet de l'acte : Etablissement Carré Santé Services - Façade Nord (annule et remplace l'arrêté ARAG20240071 du 18 janvier 2024, transmis en Préfecture le 23 janvier 2024)

Date de décision: 18/01/2024

Date de réception de l'accusé 23/01/2024

de réception :

Numéro de l'acte : ARAG20240071B

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20240118-ARAG20240071B-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : AG 2024-0071 Enseigne dossier n02 Carré Santé Nord.pdf (99_AR-012-211202023-20240118-ARAG20240071B-AR-1-1_1.pdf)